

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du mardi 25 juin 2024

Dole - 18H

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 61
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 74
Date de la convocation : 18 juin 2024
Date de publication : 02 juillet 2024

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MARCHAND Sylvette
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	MIRAT Maryline
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	NONNOTTE-BOUTON Catherine
MEUGIN Olivier	VERNE Pierre	REBILLARD Jean-Michel
GUERRIN Bernard	CHAUCHEFOIN Gérard	ROCHE Paul
SOLDAVINI Grégory	CHAUTARD Christophe	BREMOND Gabriel
LEFEVRE Jean-Philippe	ANTOINE Patricia	RIOTTE Christine
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	BERTHAUD Mathieu	JEANNEROD Georges
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	DIEBOLT Alain
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	HENRY Micheline
CALINON Séverine	DELAINE Isabelle	GUIBELIN Hervé
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	MILLIER Cyril
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	GRUET Olivier
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	SAGET Emmanuel
PECHINOT Jacques	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
RYAT Thomas	GOMET Nicolas	CALLEGHER Aline
STOLZ Julien	GRUET Justine	LEGRAND Jean-Luc
THEVENIN Hélène	JABOVISTE Philippe	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	GINET Gérard suppléé par GUERIAUD Didier
JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine	LAGNIEN Jacques suppléé par MURA-BIRON Aurélie
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine	

Conseillers absents ayant donné procuration

MICHAUD Dominique donne procuration à FICHERE Jean-Pascal
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire donne procuration à MARCHAND Sylvette
FERNOUX-COUTENET Gérard donne procuration à MEUGIN Olivier
MANGIN Isabelle donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
LACROIX Olivier donne procuration à MILLIER Cyril
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
PRAT Hervé donne procuration à DRUET Timothée
CHAPIN Jean-Paul donne procuration à TRONCIN Dominique
PANNAUX Joël donne procuration à STOLZ Julien
DAVID Françoise donne procuration à LEGRAND Jean-Luc
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LEPETZ Joëlle	BONIN Jean-Luc	MATHEZ Christian
CHEVAUX Bruno	PAUVRET Emeric	JEANNEAUX Cyril
MATHIOT Agnès	HERRMANN Nadine	
BLANCHET Philippe	VIVERGE Patrick	

Objet : Modification des tarifs 2024/2025 du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer les tarifs des services publics dont la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la compétence,

Considérant la hausse globale des prix et l'augmentation induite du coût des services publics locaux,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les modifications suivantes aux règles générales de tarification pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) du Grand Dole :

- Les élèves inscrits en CHAM voix (pré-Maîtrise - 1^{er} degré) et Maîtrise (collège) sont exonérés des frais de scolarité,
- Les élèves instrumentistes et danseurs seront accueillis au Collège de l'Arc dans un dispositif d'« Horaires Facilités » ne générant aucun changement de fonctionnement mais corrigeant la dénomination erronée de Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) et Danse (CHAD).

Dans ce nouveau dispositif, les élèves concernés seront inscrits au conservatoire dans un cursus « traditionnel » et bénéficieront d'une remise de 20% sur leurs frais de scolarité.

Ces nouvelles dispositions feront l'objet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour son conservatoire et l'Inspection d'Académie, pour le Collège de l'Arc.

Par ailleurs, le CRD du Grand Dole associe des élèves musiciens à la participation des commémorations patriotiques organisées par la Ville de Dole.

Par délibération du Conseil Communautaire n° GD136/20 du 17 décembre 2020, il a été décidé d'accorder une réduction des frais de scolarité à tous les élèves qui se montrent volontaires pour ces commémorations officielles (9 septembre, 11 novembre, 5 décembre, 19 mars, dernier dimanche d'avril, 8 mai, 8 juin, 18 juin).

Compte tenu de l'évolution progressive des tarifs, il convient d'actualiser le montant de cette réduction qui passe de 50€ en 2020 à 56€ en 2024. Un avenant à la convention initiale, signée le 12 janvier 2021 entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, vient actualiser l'article 4 de la convention afin de valider la prise en charge de la Ville de Dole à 56€ par élève.

Par ailleurs, Les modes de règlement et de facturation des frais restent en l'état.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées aux tarifs 2024/2025 du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Grand Dole suivant le tableau ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à refacturer les réductions de frais à la Ville de Dole et à signer l'avenant à la convention de financement correspondant, tel qu'annexé à la présente délibération ainsi que tout document y afférent,
- **DE S'ENGAGER** à créer une commission spécifique dans le but de travailler sur la restructuration des classes CHAM maîtrise, CHAM instrument et CHAD du Collège de l'Arc afin d'aboutir à un projet de convention de partenariat entre l'Inspection Académique et la Communauté d'agglomération du Grand Dole.

SCRUTIN POUR : 74
 CONTRE : 0
 DONT 13 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Culturelles/CRD
- Ville de Dole

*Fait à Dole, le 25 juin 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,*

Jean-Pascal FICHERE.



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU GRAND DOLE
Tarifs année scolaire 2024/2025

Frais d'inscription (<i>pour tous</i>)	29 €				
Frais de scolarité*	Tarif de base annuel pour un élève Grand-Dolois de moins de 26 ans				
Quotient familial de référence	T1 : < 600€	T2 : 601 à 1200€	T3 : 1201 à 1800€	T4 : 1801 à 2400 €	T5 : > 2401€
Cursus CHAM voix Pré-Maîtrise (1 ^{er} degré) et Maîtrise (collège) Elèves en partenariat conventionné	Gratuité				
Pratique collective « seule » (orchestre d'harmonie*, atelier Musique de Rue, chorales...)	56 €				
Cours collectif « seul » Jardin, éveil ou formation musicale	70 €	89 €	93 €	108 €	123 €
Cursus chorégraphique (phases 1, 2)	100 €	129 €	135 €	156 €	177 €
Cursus instrument ou voix soliste (Initiation, cycle 1 ou prat. amateur) Cursus chorégraphique (cycles 3)	142 €	183 €	192 €	220 €	251 €
Cursus instrument ou voix soliste (cycle 2, cycle attestation et cycles 3)	168 €	215 €	225 €	259 €	295 €
Deuxième discipline en cursus	72 €	91 €	96 €	111 €	125 €
Ateliers ponctuels, Master-classes (par séance de 1h à 3h)	<i>Exemption des frais d'inscription</i> Grand-dolois : 6 € / Extérieurs : 11 €				
Tarifs spécifiques :					
Elève de plus de 26 ans au jour de la rentrée **	Tarif de base majoré de 50%*				
Elève résidant hors du Grand-Dole**	Tarif de base majoré de 80%*				
Réduction à partir de 3 enfants inscrits en cursus	50% de réduction sur le tarif le plus élevé				
Elèves participant à 4 commémorations patriotiques (délibération n° GD136/20 du 17 décembre 2020)	56 € de réduction				
Réduction accordée aux élèves en horaires facilités au Collège de l'Arc	20% de réduction sur les frais de scolarité				

* Remboursement partiel ou total des frais de scolarité possible sous conditions

** Majorations cumulables (ex : adulte résidant hors du Grand Dole = majoration de 130%)

Mise à disposition d'instruments et de salles :	par année scolaire :
Instruments (parc mobile cordes, bois...)	164 €
Studios Musiques Actuelles (<i>tarif à l'année sur 42 semaines, réservés aux groupes ou musiciens résidant sur le Grand-Dole</i>).	225 €
Studios Musiques Actuelles (<i>tarif par séance de 3h, sous réserve de disponibilité dans les créneaux habituels d'accueil</i>)	21 €

Concerts :	Tarif A	Tarif B
Tarif normal	5 €	10 €
Jeunes de moins de 16 ans, titulaires de la carte jeune, élèves du conservatoire.	Gratuité	5 €